



## elle s'enfuit à l'étranger pour accoucher

Par **seul**, le **10/01/2010** à **18:59**

Mon ex petite amie est partie à l'étranger (pays de la convention de la Haye) pour accoucher de notre bébé.

Nous étions séparés quand nous avons appris quelle était enceinte, elle a décidé de partir en gardant le bébé.

Elle a accouché le 7 janvier, et je n'y étais pas.

La communication est très difficile entre nous, et elle prétend aujourd'hui qu'elle a fait reconnaître l'enfant par un autre homme, qu'elle va couper tout contact avec moi, changer de pays à nouveau, et que je peux donc faire une croix sur mon bébé.

J'ai fait une déclaration de reconnaissance anticipée à la mairie (en 2009) que j'ai envoyée à trois endroits pour le moment.

-l'ambassade du pays où elle se trouve (ambassadeX@hotmail)

-le consulat à Marseille du pays

-la clinique du pays

Je voudrais être reconnu officiellement père de cette enfant, car je ne veux pas rester éloigné de lui.

Pouvez vous me conseiller, m'orienter, ou me dire n'importe quoi qui soit encourageant ?

Par avance merci.

Par **seul**, le **11/01/2010** à **17:42**

Il semblerait que je sois obligé de me rendre à l'ambassade de France dans son pays d'accueil !!?

je n'arrête pas d'appeler, "ligne momentanément interrompue" ...